

28-4-1976

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

N°3274/I/P

1 avis -

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, une copie de l'avis que la Commission Permanente de Contrôle Linguistique a émis, le 26 février 1976, au sujet du projet d'arrêté royal, déterminant les grades des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux qui constituent un même degré de la hiérarchie.

Par sa lettre du 15 juillet 1971, votre honorable prédécesseur avait demandé également l'avis de la C.P.C.L. au sujet d'une proposition de cadres linguistiques pour ladite société. Maintenant que la Commission, après avoir dû insister longuement afin d'obtenir les renseignements indispensables, vient d'émettre un avis au sujet des degrés de la hiérarchie, elle pourra entamer, enfin, l'examen des cadres linguistiques.

./.

Etant donné, toutefois, que la proposition répartit les emplois prévus au cadre organique de 1971, je vous prie de bien vouloir soumettre à l'avis de la C.P.C.L. une nouvelle proposition de cadres linguistiques pour la S.N.C.V., sur la base du cadre organique actuel et des degrés de la hiérarchie tels qu'ils seront fixés.

Ce nouveau projet devrait être assorti des données et documents ci-après, en 30 exemplaires F. et 30 exemplaires N. :

- 1.- une copie de l'avis émis au sujet du projet par les organisations syndicales reconnues;
- 2.- le texte coordonné du cadre organique actuel;
- 3.- l'organigramme de chaque service. Il convient d'entendre par organigramme la répartition de chaque administration dans toutes ses subdivisions, en indiquant le nombre d'agents par degré et par subdivision;
- 4.- par administration et par subdivision, un aperçu aussi large que possible de l'activité, complété par des données chiffrées relatives au volume du travail par région linguistique (données relatives aux affaires localisées dans Bruxelles-Capitale, réparties séparément en F. et en N.).

En outre, toutes données utiles, susceptibles de permettre à la Commission de se faire une idée objective de l'importance de chaque région linguistique. Un relevé, par région linguistique, des services régionaux ou locaux ressortissant à l'organisme concerné, avec indication du nombre des agents occupés et de l'activité, serait très utile.

La Commission insiste afin que la proposition nouvelle et les données demandées lui soient transmises dans le plus bref délai.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

A solid black horizontal bar used to redact the signature of the President.